

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2025

Délibération n° 52-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250709-DAJ-DEL-25-167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 09/07/2025
Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le deux juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET à Mickael PEREIRA, Sébastien LERAT à François VANFLETEREN, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Date de la convocation : jeudi 26 juin 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ENTRE LE MUSEE DE BERNAY ET ELISA NICOT

Exposé des motifs :

Afin de présenter au public les éléments de la nouvelle acquisition, le musée de Bernay prépare pour 2026 une exposition temporaire consacrée à Marie-Thérèse LANOVA.

Pour ce projet, le musée souhaite s'adjoindre les conseils et l'expertise d'une personne spécialiste des avant-gardes du XXe siècle et de l'art contemporain afin de construire un discours structuré et de se voir concéder des prêts.

Il est proposé de faire appel à Elisa Nicot, chargée de production et de coordination des expositions indépendante, spécialiste de Marcel Duchamp et de son entourage artistique, afin de lui confier le commissariat scientifique de ce projet d'exposition.

Dans cette convention, il est notamment proposé de :

- Régulariser des frais de commissariat d'exposition, soit 2000 € TTC, à ouverture de l'exposition.
- Payer les frais d'hébergement du commissaire scientifique d'exposition durant la période de montage de l'exposition à Bernay – à hauteur de 2 nuits maximum.
- Rembourser les frais de bouche du commissaire d'exposition sur sa période de présence à Bernay pour le montage de l'exposition – soit 6 repas maximum selon le forfait de 17,50€ TTC par repas, c'est-à-dire 6 x 17,50€ = 105€ TTC.
- Rembourser les frais de déplacement.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette convention.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2021-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la convention ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention de partenariat scientifique entre le musée de Bernay et Elisa NICOT

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

